

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2011.

1 - Examen du Compte Administratif 2010

1.1 – Budget général

Les différents résultats ont été largement commentés lors de cette présentation.

Le Président fait remarquer que l'excédent de fonctionnement est important cette année et qu'il sera indispensable pour faire face aux travaux de reprise de l'alvéole 1.

Le résultat de l'exercice 2010 est le suivant :

- □ Il présente un excédent de financement en investissement s'élevant à 137 829,49 €.
- □ Il présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 1 280 399,85 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé d'affecter la somme de 1 280 399,85 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

1.2 - Budget annexe « Collecte des emballages »

Le résultat de l'exercice 2010 est le suivant :

□ Il présente un excédent de fonctionnement soit 14 335,71 € pouvant être affectés au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Complément à la décision modificative budgétaire n°2 du budget 2010

Le Président rappelle à l'assemblée la décision modificative budgétaire n°2 votée à l'unanimité lors du dernier Comite Syndical.

Il explique qu'une erreur s'est glissée dans le tableau relatif à l'état de la dette qui est annexé au budget et que le total du compte 16 est erroné (les 2 prêts ajoutés lors de la mise à jour du tableau dans le cadre de la préparation du budget 2010 n'ont pas été pris en compte dans le total général). En conséquence, la trésorerie de Joyeuse nous a demandé de procéder à la modification suivante (projet envoyé avec la convocation) :

	INVESTISSEMENT		
article	libellé	dépenses	recettes
]	16 - Opérations financières et d'ordre		
1641	Emprunt	17 557,43	
	Opération n°18 - Mise en conformit	é déchetterie de I	Beaulieu
2312	Terrains, agencements et travaux	-17 557,43	
	total investissement	0,00	0,00

以 Le complément à la DM2 du budget 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3 – Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2011

Le Président propose à l'assemblée l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2011 :

	INVESTISSEMENT		
article	libellé	dépenses	recettes
C) pération n°41 - Transfert des déchet	s alvéole 1 vers alvé	éole 2
article	libellé	153 000	0
2312	Terrains, agencement et travaux	153 000	
1641	Emprunt		
	Opération n°33 - Achat o	de matériel	
article	libellé	3 900	0
2182	Matériel de transport	3 900	
1641	Emprunt		
2182	libellé Matériel de transport	3 900	0
		175000	
	total investissement	156 900	0

Il précise que ces crédits seront inscrits d'office au budget primitif 2011.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide d'ouvrir des crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif selon les conditions énoncées dans l'exposé.

4 - Convention avec le Centre de Gestion relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL

Le Président donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 05/01/11 adressé par le Centre de Gestion de l'Ardèche au sujet de la mission facultative relative à la CNRACL ainsi que du projet de convention joint à ce courrier.

Il précise que la convention qui nous liait au centre de gestion pour la même mission est arrivée à son terme et propose d'en passer une nouvelle à compter du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Président donne ensuite lecture à l'assemblée du projet de convention.

<u>\(\brace\) A l'unanimité des membres présents, l'assemblée autorise le Président à signer avec le Centre de Gestion de l'Ardèche la nouvelle convention relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL.</u>

5 – Participation financière pour la fourniture des composteurs pour les établissements labellisés par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 1^{er} juillet 2010 relative au montant de la participation financière pour les composteurs individuels et semi-collectifs pour les particuliers et les gros producteurs.

Il informe l'assemblée que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche incite les établissements labellisés (gîtes, chambres d'hôtes,...) à s'équiper en composteurs et propose une participation financière maximum de 35€ pour l'achat d'un composteur.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Président explique que la part restante non subventionnée a pu être calculée et sera demandée à ces établissements labellisés participant à l'opération :

	Taux de subventions	Résiduel à la charge du Professionnel (sans aide Parc)	Résiduel à la charge du Professionnel (avec aide du Parc de 35 €)
Composteur plastique 620 litres	80%	21,50 €	0 €
Composteur bois 800 litres	80%	73,66 €	38.66 €

§ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide de fixer le tarif de fourniture des composteurs pour les établissements labellisés Parc tel que présenté dans l'exposé et autorise le Président à signer une convention tripartite avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et chaque établissement labellisé, pour la fourniture d'un composteur.

6 – Etat d'avancement des dossiers suivants

6.1 – <u>Casier 5</u>

Le Président explique à l'assemblée ce qui s'est passé depuis le dernier comité syndical :

- Le CODERST a donné le 25 janvier un avis favorable pour la conformité des alvéoles 2 et 3.
- Le marché de transfert des déchets de l'alvéole 1 vers l'alvéole 2, couverture provisoire de l'alvéole 2 et équipements annexes a été attribué à l'entreprise VINCI pour un montant total s'élevant à 120 961,5 €ht.
- Ces travaux devraient démarrer courant mars, la maîtrise d'œuvre sera réalisée en interne.
- Le compacteur est tombé en panne au mois de janvier (plus de 28 000 € de réparations) et son remplacement était prévu en 2011. Une consultation pour un matériel d'occasion a été lancée. Le montant prévu dans le programme prévisionnel d'investissement s'élève à 110 000 €ttc pour cette acquisition.
- L'achat d'une unité d'ultrafiltration (testée durant 1 an sur la base d'un marché de location) sera budgété sur l'année 2011. Cette technique de traitement est plus performante que le traitement physico-chimique et nous permettra de faire face à une évolution des normes de rejet concernant l'azote.
- Pour ce qui concerne la recherche de responsabilités et l'engagement d'un recours auprès des bureaux d'études qui nous ont accompagné, les pièces complémentaires demandées par le cabinet ADAMAS ont été envoyées le 3 février.

6.2 -- Généralisation du compostage

Luc Parmentier, 2ème Vice-Président en charge du compostage présente l'état d'avancement de l'opération :

- Benoît Pujol est intervenu dans 40 communes.
- Les distributions de composteurs ont eu lieu à Bessas, Saint André Lachamp, Rocles, Chambonas, Payzac, Saint Paul le Jeune, Saint Sauveur de Cruzières, Chauzon, Lablachère, Vernon, Beaulieu, Chandolas, Les Salelles, Saint André de cruzières, Labeaume, Sablières, Saint Mélany, Laboule, Pradons, Faugères, Les Assions et Labastide de Virac.
- Les communes programmées sont les suivantes: Orgnac l'Aven, Vagnas, Ribes, Gravières, Saint Genest de Beauzon, Planzolles, Saint Alban Auriolles, Banne, Sampzon, Berrias et Casteljau, Lagorce, Vallon-Pont-d'Arc, Valgorge, Dompnac, Sainte Marguerite Lafigère, Malarce sur la Thines, Montselgues et Loubaresse.
- Les communes de Beaumont, Saint Pierre Saint Jean, Joyeuse, Balazuc, Ruoms, Barjac, Malbosc, Les Vans et Grospierres seront programmées sur les mois de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre.
- Des formations à l'attention des futures guides composteurs sont organisées le :
 - o lundi 28 mars de 18h à 21h à la salle des fêtes de Ribes,
 - o mardi 29 mars de 18h à 21h à la salle des fêtes de Gravières.
 - o mercredi 30 mars de 14h à 17h à la salle des fêtes de Chandolas.
- Le premier rassemblement des guides composteurs est prévu le mercredi 30 mars 2011 de 18h à 21h à la salle des fêtes de Chandolas.
- Une nouvelle aire de compostage de quartier sera mise en place à St Paul le Jeune le 3 mars.
- Le chargé de mission compostage à d'ores et déjà pris contact avec une quinzaine de nouveaux gros producteurs.
- Le compostage a été mis en place dans les écoles de Gravières, Saint Sauveur de Cruzières et Vernon.

6.3 – Extension des consignes de tri des emballages en plastique

Le Président rappelle la présentation faite le 27 septembre 2010 au sujet de l'extension des consignes de tri des emballages en plastique.

Il informe les membres présents que la candidature du SICTOBA a été retenue : à partir du mois d'octobre 2010, les habitants du SICTOBA feront partie des 5 millions de français qui pourront déposer (à titre expérimental jusque fin 2013) dans les bacs jaunes tous les emballages ménagers en plastique.

Ces nouvelles dispositions devront être intégrées au projet de budget 2011.

6.4 - Résultats de la collecte sélective en 2010

Le document présenté à l'assemblée est annexé au présent compte rendu.

7 – Questions diverses

- ✓ <u>Programme Local de Prévention</u>: une formation à la prévention à destination de l'ensemble des délégués au SICTOBA est organisée le 06 avril de 18h à 21h à la salle des fêtes de Grospierres. Elle sera animée par un spécialiste de l'ADEME en matière de prévention. Chaque délégué recevra prochainement une convocation.
- ✓ Prochain journal du tri: il sera distribué dans toutes les boites aux lettres courant avril.

✓ Prochaine réunion du Comité Syndical :

以 Le 17 mars à 18h (date à confirmer).

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.

